

2025_32

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude.**

Séance du 22 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 décembre à 17 h 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en deuxième séance à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 40

Nombre de délégués présents ou représentés : 8

Date de convocation du Comité Syndical : 17 décembre 2025.

AMAT André (Communauté de communes du Limouxin), BARDIES Pierre (Communauté de communes du Limouxin), CALVET André (Communauté de communes du Limouxin), CUXAC Christophe (Communauté de communes du Limouxin), ARAGOU Christian (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), BENNAVAIL Georges (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), CHANAUD Alain (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), FERNANDEZ David (Communauté de communes des Pyrénées Audoises).

Invité : BONNET David secrétaire du SMAH HVA.

**Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude**

Objet de la délibération :

**MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE SUIVI DES CHANTIERS
MARCHES A PROCEDURES ADAPTEES.**

Le Président explique :

Le marché de prestations de maîtrise d'œuvre s'est achevé le 27 octobre 2025.

Pour assurer le suivi des chantiers postérieurs à ces dates butoir, il convient de lancer une consultation pour la désignation d'un (ou des) prestataires qui assureront le suivi des opérations suivantes :

- Les travaux de restauration (ou de reconstruction) de la ripisylve,
- Les travaux de restauration physique du fleuve Aude et de ses affluents,
- Les travaux sur les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau.

S'agissant de l'attribution du marché, le Président précise que le choix du/des co-contractants pour effectuer la mission de maîtrise d'œuvre se fera sur la base d'un rapport d'analyse des offres réalisé avec les techniciens du SMMAR assistants à la maîtrise d'ouvrage. La décision sera actée lors d'une Commission chargée du choix d'un prestataire.

Le Président demande au Comité d'approuver le lancement d'une consultation pour un marché à procédure adaptée de maîtrise d'œuvre et de l'autoriser à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement ainsi que de signer toutes les pièces relatives à ce (ou ces) marchés.

Le Comité syndical ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité.

APPROUVE le lancement d'une consultation pour un marché à procédure adaptée de maîtrise d'œuvre,

AUTORISE le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement ainsi que de signer toutes les pièces relatives à ce (ou ces) marchés.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

**Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique de la Haute**

